

PPME

Parcours de Professionalisation aux Métiers de l'Enseignement
1^{er} et 2^d degrés

UE «Projet professionnel personnel»

UE «optionnelle complémentaire»

Toute licence de S2 à S6



Sommaire

PPME Introduction Informations administratives	page 2
Présentation	page 4
Contenus	page 5
UE Projet professionnel	page 5
Stages	page 12

Informations actualisées sur le site web de l'INSPÉ

<https://inspe.unistra.fr>

Rubrique **Formations/PPME**

Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (1^{er} et 2nd degrés)

Introduction

Ces parcours prennent place dès le second semestre de licence et peuvent être choisis par les étudiants comme **éléments optionnels ou libres ou supplémentaires à la maquette de S2 à S6**.

Le volume horaire d'une UE est de 24h et donne lieu à délivrance de 3 ECTS.

Inscription pédagogique et organisation de la formation

L'INSPE n'assure pas l'inscription pédagogique à ces unités d'enseignement.

Pour pouvoir suivre cette formation, les étudiants doivent être inscrits pédagogiquement à ces UE dans leur composante de rattachement.

Les cours et l'organisation des contrôles continus sont assurés par l'INSPE.

Les cours se déroulent dans leur grande majorité dans le créneau horaire 18h-20h, **sur le campus de**

l'Esplanade ou à l'INSPÉ. Les plannings seront mis en ligne sur le [site web de l'INSPÉ](https://inspe.unistra.fr).

Dates de rentrée

Le début des cours est prévu dans la semaine du **18 septembre 2023** pour toutes les UE du 1^{er} semestre et du **5 février 2024** pour celles du 2nd semestre.

Informations

- ♦ Site Web de l'INSPÉ de l'Académie de Strasbourg : <https://inspe.unistra.fr> rubrique **Formation/PPME**
- ♦ Dans les composantes pour l'inscription pédagogique.



Présentation

En s'inscrivant dans la structure des maquettes de Licence, ces parcours pré-professionnalisants en vue des métiers de l'enseignement prennent place dès le 2nd semestre dans les UE Projet professionnel personnel «Sciences humaines pour l'éducation et alternance».

Les contenus qui y sont définis répondent à deux logiques différentes :

1. UE «Projet professionnel personnel» «Sciences pour l'éducation en alternance»

UE conçues dans une **logique de continuité au fil des semestres**.

Y sont abordés :

- ♦ les sciences humaines pour l'éducation,
- ♦ la connaissance du système éducatif, des différents dispositifs mis en œuvre dans tous les niveaux d'enseignement,
- ♦ les programmes scolaires d'enseignement primaire et secondaire,
- ♦ le socle commun de connaissances et de compétences,
- ♦ la connaissance des systèmes éducatifs européens,
- ♦ les notions de base en didactique et en pédagogie,
- ♦ les enjeux et la mise en œuvre des stages dans différents niveaux d'enseignement et différents milieux (1^{er} – 2nd degré – urbain – rural – REP...).

2. UE «optionnelles complémentaires»

L'enseignement de l'allemand et de l'alsacien à l'école primaire en Alsace.

Les étudiants AED en contrat de préprofessionnalisation dans les 1^{er} et le 2nd degrés peuvent choisir des modules dans l'UE «Projet professionnel personnel» ainsi que des UE «optionnelles complémentaires».

Contenus

UE «Projet professionnel personnel» «Sciences humaines pour l'éducation en alternance»



Conçues dans une logique de continuité au fil des semestres, à partir du 2nd semestre de la 1^{ère} année en L1 jusqu'à la 3^{ème} année.

Elles ont pour objectif **d'apporter, dans une progression graduée, les connaissances et les capacités nécessaires aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, mais aussi la maîtrise des attendus d'entrée dans les Masters MEEF (1^{er} et 2nd degrés).**

Les étudiants peuvent suivre cette UE en L2 ou en L3 sans l'avoir forcément fait l'année précédente.

Durant leur parcours, les étudiants effectueront des stages dans le 1^{er} et le 2nd degré au cours de la 2^{ème} année de licence (S4) et de la 3^{ème} année de licence (S6), ils se détermineront pour le 1^{er} ou le 2nd degré.

Une UE est composée de 2 à 3 modules formant un tout.

UE Projet professionnel personnel S2 (code Apogée : FPE1BM01) | 3 ECTS - 24h

Mardi de 18h à 20h : groupe A

Jeudi de 18h à 20h : groupe B

Objectif : Sensibilisation au métier d'enseignant

N°	INTITULE MODULES	VOLUME HORAIRE
1	Enseigner, un métier qui s'apprend Qu'est-ce qu'être enseignant ? Comment s'y former ? Quelles compétences se forger en amont ? Les spécificités de l'institution scolaire (1 ^{er} et 2 nd degrés)	6 h en CM
2	Initiation à l'histoire des courants pédagogiques Standardisation, différenciation et individualisation les dimensions du Projet éducatif à l'école et dans la classe	6h en CM
3	Histoire du système éducatif et des différentes réformes École primaire, collège, lycée, sens de l'architecture actuelle Les principaux enjeux de la démocratisation de l'école	12h en CM

Évaluation :

1^{ère} session :

- ♦ Production d'un écrit réflexif articulant les apports du module 1 (50%).
- ♦ Une épreuve écrite portant sur les modules 2 et 3 (50%).

2^{ème} session :

- ♦ Un écrit global de 2h sur l'ensemble de l'UE



UE Projet professionnel personnel S5 (CODE APOGEE : FPE1EM04) | 3 ECTS – 24h

Lundi de 18h à 20h : groupe A

Mercredi de 18h à 20h : groupe B

Objectif :

Construction réflexive de l'enseignement et de l'apprentissage, analyse d'outils et de démarches ; exemple français comparé à d'autres systèmes d'éducation.

N°	INTITULE MODULES	VOLUME HORAIRE
8	Notions fondamentales en didactique et en pédagogie Enseigner et apprendre. Savoir passer d'un savoir savant à un savoir enseigné. La place des programmes scolaires et du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Outils et démarches retenus par les enseignants.	12h CM
9	Approche comparée (européenne et internationale) des systèmes d'éducation, de formation, des politiques éducatives, des identités enseignantes. Les grands modèles d'éducation et leurs systèmes. Les politiques d'éducation. Les enquêtes internationales. Les modèles d'écoles, d'enseignants et d'élèves.	12h CM

Évaluation :

1^{ère} session :

- ♦ Un écrit d'1h portant sur les contenus du module 8.
- ♦ Un écrit de 2h portant sur les contenus du module 9.

2^{ème} session :

- ♦ Un écrit global de 2h sur l'ensemble de l'UE.



UE Projet professionnel personnel S6 (CODE APOGEE : FPE1FM05) | 3 ECTS – 24h

Lundi de 18h à 20h : groupe A

Mercredi de 18h à 20h : groupe B

Objectif :

Spécialisation entre le 1^{er} et le 2nd degré, le choix ayant été fait par l'étudiant.

Construction d'une aptitude à prendre du recul et à analyser à travers l'immersion sur le terrain.

N°	INTITULE MODULES	VOLUME HORAIRE
10	Conférence : les parcours des élèves.	2h en CM
11	<p>Spécificité de l'enseignement dans le 1^{er} ou le 2nd degré : Stages d'observation et d'intervention en pratique accompagnée. Appréhender la réalité d'une classe dans le 1^{er} ou le 2nd degré. Observer l'enseignant et les élèves, leurs interactions. S'initier à la prise en main de classe, mettre en œuvre des séquences. d'enseignement sous la responsabilité de l'enseignant titulaire de la classe.</p> <p>Approche des programmes d'enseignement scolaire, quelques repères Apports didactiques en rapport avec la tâche d'apprentissage et la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Concevoir, organiser, conduire et évaluer des situations d'apprentissage. ♦ Progression, programmation. ♦ Situation problème. ♦ Différenciation pédagogique. <p>Connaissance d'un établissement scolaire et de son fonctionnement Ateliers (suivi individualisé par petits groupes) Élaboration d'outils d'observation et de préparation à une séance d'enseignement. Analyse des enseignements menés, retours d'expériences.</p> <p>Stage : 4 à 8 ½ journées AU CHOIX DE L'ETUDIANT dans le 1^{er} OU le 2nd degré Observation active puis interaction sous la tutelle de l'enseignant (le stagiaire conçoit et met en œuvre la séance qui sera analysée dans le cadre du module).</p>	<p>8h en CM</p> <p>2 x 14h en TD (1 groupe 1^{er} degré et 1 groupe 2nd degré) + stage sur le terrain</p>

Évaluation :

1^{ère} session :

- Un rapport de stage comprenant une fiche d'observation élaborée par l'étudiant et une analyse de sa pratique comptant pour 50 % de la note.
- Un oral par groupe d'étudiants (pour chaque étudiant : exposé et entretien avec le jury) comptant pour 50 % de la note.

L'exposé doit permettre au stagiaire de dégager un thème à la lueur de son expérience et de démontrer ses capacités d'argumentation et d'outillage théorique.



UE optionnelle complémentaire

Cette UE «**optionnelle complémentaire**» apporte un éclairage solide pour les étudiants se préparant aux concours de l'enseignement du 1er degré à l'enseignement de l'allemand et de l'alsacien à l'école primaire, tout en leur permettant de se familiariser à la didactique des champs disciplinaires concernés.

UE proposées aux S4 et S6

(jeudi de 18h à 20h)

Enseigner l'allemand et l'alsacien à l'école primaire en Alsace – 1er degré 3 ECTS – 24 h

codes Apogée : FPE2PM07 (s4, s6) – Responsable: Mme Erhart

2ème semestre : jeudi : 18h – 20h

Capacité d'accueil : 30 étudiants, uniquement aux semestres pairs.

Contenus :

Cette UE est destinée, en premier lieu, aux étudiants qui se questionnent sur l'enseignement de l'allemand et de l'alsacien en Alsace à l'école primaire et qui souhaitent s'orienter vers le professorat des écoles. Aucun prérequis n'est exigé.

L'enseignement proposé permet de s'initier à l'apprentissage et à la pratique autonome de l'allemand et de l'alsacien adaptés au niveau de départ de chacun, d'être en mesure de comprendre la situation sociolinguistique alsacienne et à la dialectologie, mais également d'être familiarisé avec les modalités concrètes de cet enseignement à partir d'exemples et de mises en situation (dans les langues cibles : allemand et/ou alsacien).

Evaluation :

1^{ère} session :

- ♦ Un suivi autoformation – achèvement sur moodle (30%)
- ♦ Une épreuve orale finale de 10 minutes (70%)

2^{ème} session :

- ♦ Un écrit de 1 heure.



STAGES

Des stages sont programmés en S4 et S6. Ils ont pour objectifs de sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement dans les différents contextes (1^{er} et 2nd degrés) et de leur permettre de préciser leur choix d'orientation professionnelle.

En aucun cas, un stage ne peut être fait en dehors des UE.

Contacts

L'étudiant prend contact avec l'école, le collège, ou le lycée qui serait prêt à l'accueillir.

Lors de cette prise de contact avec l'enseignant et le chef de l'établissement concernés, l'étudiant devra préciser les objectifs du stage et informer du rapport à effectuer pour son évaluation.

Les professeurs d'école, de collège, de lycée reçoivent actuellement de très nombreux stagiaires d'origines diverses (INSPÉ, licence, Master, entreprise...) et il est utile de préciser le cadre dans lequel chacun se situe. Des courriers destinés aux maîtres et aux professeurs d'accueil seront rédigés et transmis aux étudiants afin qu'ils soient remis en mains propres au titulaire de la classe.

L'étudiant mentionnera dans son rapport de stage le nom de l'établissement d'accueil ainsi que son adresse précise et complète.

Conventions de stage

Les conventions de stage seront disponibles pour les étudiants au secrétariat PPME de l'INSPÉ et auprès des enseignants responsables des UE du 2nd semestre.

Elles devront être signées en 3 exemplaires, l'un à destination de l'établissement d'accueil, un deuxième pour l'INSPÉ et le troisième pour l'étudiant.

Rapports de stage

En L2 (S4) et en L3 (S6), l'étudiant produira un rapport de stage selon les critères définis par les enseignants responsables du module. Le rapport de stage est une condition sine qua non de la validation de l'UE.

Rédaction : Etienne Schneider et Brigitte Schaeffer

Conception graphique : Myriam Lakraa

■ guide_PPME_2023-2024_v1.indd - Aoû 2023